



COVID 19 - PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE ETUDIANTS EM NORMANDIE

I. CONTEXTE

Depuis le 11 mai dernier, le gouvernement français a mis en place un plan de déconfinement progressif pour accompagner les citoyens et l'ensemble des acteurs économiques vers un retour à une activité normale tout en assurant la sécurité sanitaire des hommes dans cette crise inédite. Au fur et à mesure, ce plan de déconfinement s'est assoupli, les résultats observés étant jugés satisfaisants par les autorités.

Néanmoins, ces dernières semaines une augmentation régulière des cas COVID 19 déclarés a été observée. Face à cette évolution, le gouvernement a renforcé les mesures prises pour éviter une seconde vague de contamination et un reconfinement généralisé.

Le 27 août, lors d'une conférence de presse, le Premier Ministre a fait un point sur la situation épidémiologique et sanitaire du pays et présenté les dispositions qui entreront en vigueur sur le territoire dès le 1er septembre.

Afin d'assurer une reprise pédagogique optimale dans le respect le plus strict des conditions sanitaires dues à la situation, un Plan de Reprise d'Activité Etudiants (PRAE) a été défini par l'école.

Il récapitule l'ensemble des « *procédures documentées permettant de rétablir et de reprendre ses activités en s'appuyant sur des mesures temporaires adoptées pour répondre aux exigences métier habituelles après un incident* ». 1 Norme ISO 22301, Sécurité sociétale –Systèmes de management de la continuité d'activité, article 8.4.5 Rétablissement

Ce PRAE a donc pour objectif de définir les contours de la reprise de tout ou partie de l'activité pédagogique à la rentrée sur les campus nationaux dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19. Il précise donc les conditions de venue sur les campus mais aussi les modalités pédagogiques déployées pour protéger à la fois les collaborateurs dans l'exercice de leur métier et les étudiants qui seront accueillis sur site. Les dispositions sont détaillées dans les prochaines pages, néanmoins les consignes majeures sont les suivantes :

- **Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble des campus.**
- **Le respect des gestes barrières doit rester rigoureux et permanent.**
- **Une vigilance sur les distances sociales pour être à 1m les uns des autres.**

Il est à noter que les modalités de reprise d'activité énoncées dans ce document pourront être modifiées selon l'évolution de la situation sanitaire et des directives transmises par le gouvernement et notamment le MESRI, Ministère de l'Enseignement et de la Recherche et de l'Innovation, dans les futures semaines. Dans ce cas, le document présent sera amendé et sera immédiatement transmis aux étudiants.

II. MISE EN PLACE DU PRA - REGLES GENERALES

a. Mesures prises à date

Notre école, confrontée à l'épidémie Covid-19, a dès le début du confinement pris des mesures pour protéger ses collaborateurs et ses étudiants tout en maintenant une activité pédagogique complète. Ainsi, l'ensemble des sites ont été fermés, la quasi-totalité des collaborateurs ont exercé leur métier à distance et les activités pédagogiques ont été assurées en distanciel pour l'ensemble des étudiants.

Après plusieurs semaines de fermeture de ces sites, le COMEX en accord avec le président de l'école a décidé une reprise partielle et progressive de l'activité sur les sites et une réouverture des campus aux étudiants à partir du 31 août.

Afin d'encadrer la reprise d'activité des salariés sur les sites, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) a été rédigé puis amendé au fur et à mesure. Les campus accueillant de nouveau les étudiants, un PRA spécifique a donc été rédigé pour eux nommé PRAE.

b. Plan de reprise

Ce document a été soumis à la Direction Générale de l'école et partagé avec l'ensemble des étudiants par mail. Il précise les conditions de venue sur les campus et les mesures prises par l'école pour garantir aux étudiants leur sécurité sanitaire.

L'école a désigné un référent Covid-19 dont la mission est de coordonner les mesures à mettre en œuvre et à faire respecter. Il est également l'interlocuteur privilégié en cas de questions.

Monsieur Daniel Choplet, occupant les fonctions de Secrétaire Général, a été désigné en qualité de référent Covid19.

Madame Clélia JANVIER, Chargée de Communication Etudiante, est en charge de l'actualisation du Plan de Reprise d'Activité et seconde **Monsieur Choplet** le cas échéant.

Monsieur Alexandre Osmont, Responsable des Bâtiments et Services Généraux, est l'interlocuteur des techniciens, à propos de l'organisation des bâtiments dans le cadre de la reprise d'activité.

Madame Valérie Collange, Directrice du Hub, est la référente pour le suivi des absences étudiantes. Elle assure le suivi des cas confirmés ou contact chez les étudiants et partage ces informations en cellule de crise pour permettre si nécessaire l'adaptation des mesures prises.

Les directeurs des campus sont les interlocuteurs privilégiés pour les étudiants et apportent leur concours quotidien à Monsieur Osmont dans l'application des règles et la mise en place des dispositions sur leur site.

Contacts des directions de campus :

Le Havre : Mme Isabelle DALLE Isabelle idalle@em-normandie.fr

Caen : M. Khaireddine MOUAKHAR kmouakhar@em-normandie.fr

Paris : M. Lotfi KAROUI karoui@em-normandie.fr

III. REGLES DE VENUE SUR LES CAMPUS

Depuis le 17 août, l'ensemble des campus nationaux ont ré-ouvert. Les collaborateurs sont revenus sur site et les étudiants seront de nouveau accueillis à partir du 31 août.

Pour garantir la sécurité sanitaire des personnes présentes sur les sites, plusieurs mesures ont été prises et sont décrites ci-après et il faut retenir en priorité que : **le port du masque est obligatoire sur tous les campus et dans toutes les circonstances et les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés**. Ces consignes s'appliquent sans distinction aux collaborateurs, aux intervenants extérieurs, aux visiteurs et aux étudiants.

a. Gestes barrières

Les personnes qui devront se rendre sur l'un des campus devront respecter les gestes barrières, afin de garantir leur protection contre le virus.

Un affichage fort et visible des consignes sanitaires sera présent sur l'ensemble des sites et traduit en anglais systématiquement.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains




Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer  la main, évitez les embrassades



Jetez les masques jetables dans la **poubelle** prévue à cet effet



Portez un masque en continu

La distance sociale préconisée



b. Moyens de protection sur site

Afin de garantir la sécurité sanitaire des personnes présentes sur site, les mesures suivantes sont appliquées sur l'ensemble des sites :

- **Le port du masque, respectant les normes AFNOR pour la France, est obligatoire** sur les campus en continu. Eu égard à la permanence de la circulation du virus, le port du masque est, en tout état de cause, obligatoire dans tous les espaces clos même quand la distanciation physique y est respectée. Il incombera ainsi aux étudiants de se doter des masques qui leur seraient nécessaires. En cas d'oubli, des masques jetables pourront être remis de façon exceptionnelle et une seule fois aux étudiants.
- Dans toute la mesure possible, **le maintien d'une distanciation physique de 1 mètre entre individus** côte à côte ou face à face, ou d'un siège entre individus assis dans des espaces clos, particulièrement dans les espaces physiques d'apprentissage (cette distanciation n'étant pas applicable lorsque les individus sont les uns derrière les autres) et dans les bibliothèques.
- Des marquages au sol ou affichages indiquent clairement les sens de circulation à respecter.
- Les salles de cours ou les zones de vie collective sont aménagées pour respecter les règles de distanciation sociale.
- Des affichages sont présents en nombre sur les sites en anglais et en français pour rappeler les consignes sanitaires et les gestes barrières à respecter.
- Les objets communs (distributeurs, machines à café, micro-onde, imprimantes...) sont accessibles et un kit de nettoyage est à disposition pour assurer leur nettoyage par les personnes avant et après leur utilisation. L'école assure également le nettoyage régulier de ces équipements.
- Les fontaines à eau sont condamnées et les sèche-mains sont remplacés par des essuie-mains papier à usage unique.
- Les espaces de vie collectifs sont aérés et nettoyés régulièrement.
- L'utilisation des ascenseurs est encadrée. Les conditions sont précisées sur chaque site.
- Les cafétérias sont de nouveau accessibles et les exploitants sont soumis aux règles de sécurité sanitaire de leur profession. (PRA spécifique)
- Les regroupements sont à éviter.
- Les espaces sont régulièrement aérés. La ventilation sera mécanique ou manuelle et devra durer de 10 à 15 minutes au moins deux fois par jour, en l'absence des étudiants, dans le respect des consignes sanitaires spécifiques applicables
- Des thermomètres sans contact sont mis à la disposition des personnes sur les sites à l'accueil. Ainsi en cas de suspicion, ils pourront rapidement et facilement vérifier les signes cliniques et prendre les mesures nécessaires. Le thermomètre sera systématiquement nettoyé par le collaborateur après chaque utilisation.

Il est à noter que si le port du masque n'est pas respecté dans l'enceinte de l'établissement, la personne sera rappelée à ses obligations. Si elle persiste dans sa décision, elle sera immédiatement expulsée du campus et des sanctions seront retenues.

c. Etat de santé des personnes sur site

Afin d'assurer la protection de la santé des étudiants, un questionnaire relatif à l'état de santé est présenté en annexe 1. Si les personnes préfèrent, elles peuvent utiliser un site d'auto-test en ligne disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://maladiecoronavirus.fr/>

Ces deux supports ont pour objectif d'aider les personnes à réaliser un auto-diagnostic avant de se rendre sur les campus et ainsi d'être attentif à tout signe clinique pour prendre les mesures médicales nécessaires sans délai. **Ce questionnaire ne doit pas être remis à l'école.**

Si une personne présente des symptômes (notamment fièvre + 38° C et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat) pendant sa présence sur un campus, une prise en charge sans délai doit être faite. La prise en charge repose sur :

- l'isolement,
- la protection,
- la recherche de signes de gravité.

La procédure suivante doit alors être suivie :

1. Isolement de la personne symptomatique dans l'infirmierie du campus en appliquant immédiatement les gestes barrière, en gardant une distance raisonnable avec elle (au moins 1 mètre) et en portant un masque « grand public » ou à usage médical si disponible.
2. Mobilisation du directeur de campus et/ou du référent COVID qui devra impérativement respecter les consignes énoncées ci-dessus.
3. Evaluer les signes de gravité
 - a. En l'absence de signe de gravité, demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
 - b. En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement). Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance d'au moins 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent.
4. Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec l'ARS et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage et la désinfection du poste de travail et le suivi des personnes ayant été en contact avec le cas.
5. Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie). Les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé).

Il est parfois nécessaire d'attendre plusieurs jours pour obtenir les résultats du test de dépistage. Pendant cette période, l'étudiant ne sera pas autorisé à retourner sur site. Il pourra alors suivre les cours depuis son domicile. **Après guérison complète, il pourra retourner en cours.**

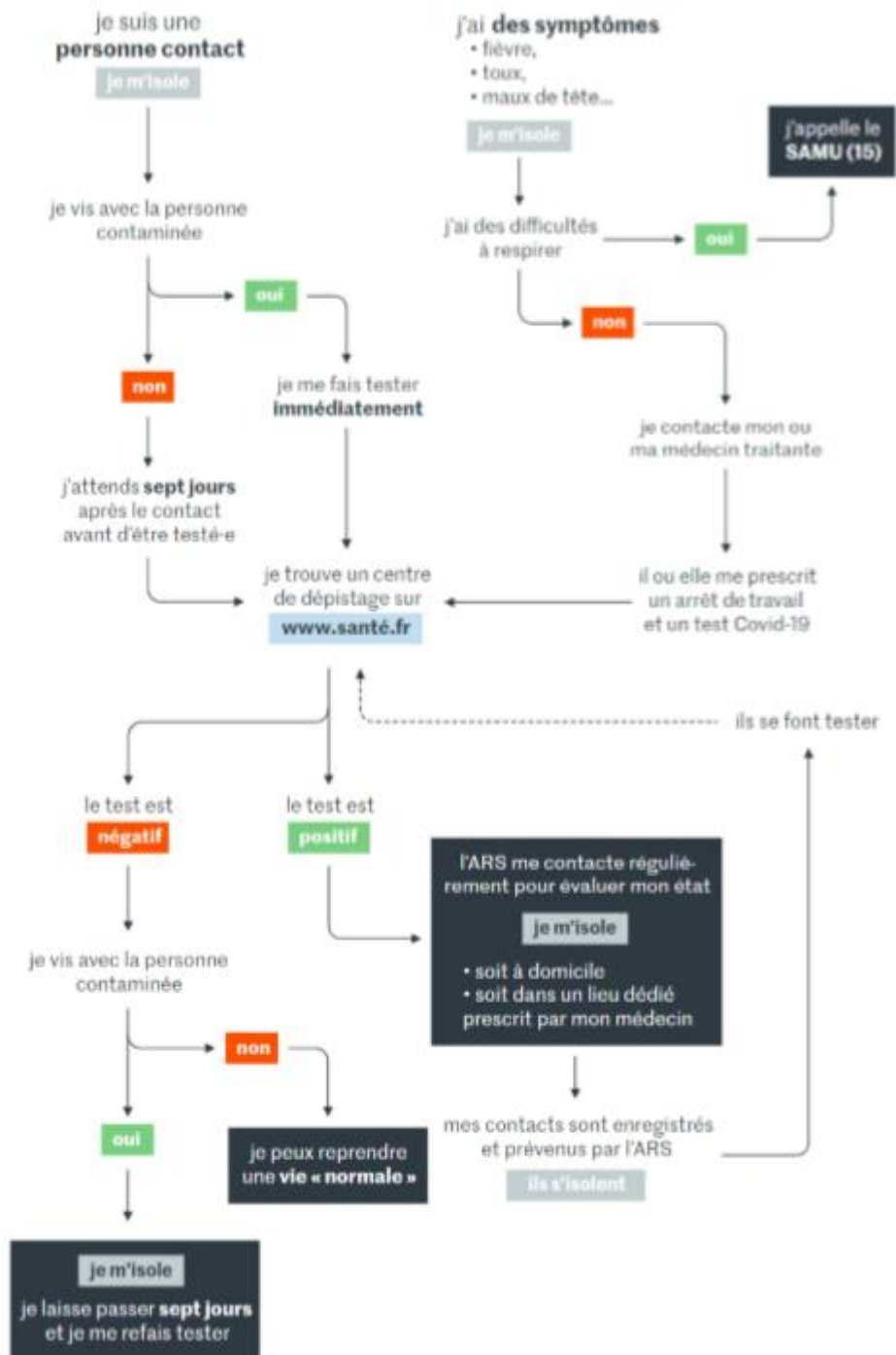
Les étudiants souffrant d'une pathologie chronique identifiée ne seront pas autorisés à se rendre sur un campus. Elles devront dans ce cas suivre l'intégralité des cours à distance. Elles sont tenues d'en informer le service Inclusion et Handicap qui le justifiera auprès du HUB

d. Gestion des cas contact

Tout étudiant qui a été en contact avec une personne dont le test a confirmé qu'elle était porteuse du virus doit impérativement et immédiatement :

1. Remplir le formulaire en ligne selon les instructions reçues le 05/10/2020
2. Ne pas se rendre sur le campus si l'étudiant est à l'extérieur ou quitter le campus s'il est présent sur site
3. Prendre les dispositions nécessaires pour passer un test dans les plus brefs délais
 - Pendant l'attente du résultat du test, l'étudiant ne sera pas autorisé à venir sur les campus. Il devra suivre les cours à distance en se connectant à la plateforme Moodle, ses absences pour les cours en présentiel seront excusées.
 - S'il est négatif, il reviendra sur site pour suivre les cours. Si l'étudiant ne respectait pas ce process, il s'exposerait à des sanctions disciplinaires.
 - S'il est positif, il restera à son domicile pendant 7 jours. Si l'étudiant se sent apte, il pourra pendant la période suivre les cours à distance en se connectant à la plateforme Moodle.

Voici la procédure à suivre par l'étudiant selon le site Santé Public France pour respecter le délai suffisant avant de faire le test de dépistage :



e. Traçabilité des cas

Afin d'assurer un suivi précis des cas, qu'ils soient contacts ou confirmés, un registre sera tenu par le HUB et le service RH: Un formulaire en ligne a été mis en place, les étudiants « cas contacts » ou « cas positifs » doivent se déclarer via ce formulaire. Les informations seront partagées avec les membres de la cellule de crise. L'objectif est d'identifier les personnes et d'assurer un suivi spécifique de leur situation. Ce registre permettra également d'être en mesure de partager les informations avec les autorités compétentes et de prendre les mesures nécessaires.

f. Campagnes de dépistage

Le Rectorat et l'ARS Normandie ont désigné des centres de dépistage COVID sur trois pôles universitaires normands : Caen, Rouen, le Havre. 5 sites ont été identifiés à l'Université de Caen qui correspondent aux 5 campus (Campus 1 à 5 de Caen) et 3 à l'Université Le Havre (Lebon, Frissard et Caucriauville). Le lancement de la campagne de dépistage est prévu pour le 7 septembre et une durée de 3 à 4 semaines avec un roulement sur les campus pour ne pas saturer les laboratoires d'analyses.

Le dépistage, bien que recommandé, reste un acte volontaire. Néanmoins, l'école soutient cette initiative et fera son maximum pour diffuser les informations dès qu'elle les obtiendra auprès des étudiants.

Pour le campus de Paris, l'école fournira également aux étudiants les informations relatives aux lieux qui seront destinés à mener des campagnes massives de dépistage et ainsi accueillir nos étudiants.

g. Nettoyage des locaux

Toutes les mesures nécessaires de nettoyage sont prises pour assurer la sécurité sanitaire des personnes. Un plan de nettoyage est établi et y sont indiqués à la fois la périodicité et les éléments à nettoyer. Il est adapté selon la fréquentation des locaux.

- Les équipements collectifs en libre-service sont nettoyés régulièrement et des produits sont laissés en libre-service pour que chacun puisse les désinfecter avant et après son utilisation.
- Les sanitaires sont nettoyés régulièrement, au moins deux fois par jour. Cette fréquence est révisée selon le nombre de personnes présentes sur le site. La présence de savon et des éléments de séchage sont vérifiés.
- Les rampes d'escalier, poignées de portes et boutons d'ascenseurs sont désinfectés régulièrement.
- Les locaux doivent être aérés très régulièrement pour assurer le renouvellement de l'air.

Un point de collecte unique sur chaque campus est mis en place pour jeter les mouchoirs à usage unique. Cette poubelle est vidée par le prestataire de nettoyage qui prend toutes les mesures nécessaires pour l'évacuer du site (doublage du sac).

h. Evénements associatifs

Dans le cadre des activités de la vie associative, les étudiants peuvent être amenés à organiser des événements sur les campus. Dans ce cas de figure, ils devront travailler avec le référent du service Animations et Associations de leur campus et organiser la manifestation en portant une vigilance particulière aux points suivants pour assurer la sécurité sanitaire des participants.

- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes
- Respect des gestes barrière (distance, lavage des mains)
- Aération régulière des espaces utilisés
- Liste des personnes présentes pour tracer les potentiels cas contact
- Nettoyage systématique des espaces après utilisation
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Nourriture distribuée en sachet
- Les boissons ne doivent pas être en libre-service ; le gobelet est tenu par l'invité, la boisson versée par « un serveur ».

Tout manquement pourra entraîner des sanctions disciplinaires pour les étudiants organisateurs.

IV. MODALITES PEDAGOGIQUES

Le 11 juin 2020, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a demandé aux établissements d'enseignement supérieur français de travailler sur un dispositif d'enseignement hybride, mixant distanciel et présentiel pour la rentrée 2020.

Afin d'assurer la continuité des enseignements et leur qualité tout en respectant les consignes sanitaires et les règles de distanciation sociale, l'EM Normandie proposera une pédagogie multimodale permettant de s'adapter aux différentes situations selon les effectifs des promotions et de garantir la sécurité de chacun en respectant les mesures de distanciation nécessaires.

a. Cours

Pendant toute la durée du cours, l'enseignant et les étudiants devront porter un masque. L'enseignant devra également s'assurer que les étudiants présents dans la salle en portent un et qu'ils respectent les mesures de distanciation sociale.

Si un étudiant ne respectait pas les consignes (port du masque ou distanciation sociale), l'enseignant lui demandera de suivre les règles. En cas de refus, il pourra expulser l'étudiant du campus.

b. Gestion des absences

La situation sanitaire impose à l'école de prendre des mesures exceptionnelles liées à la gestion des absences.

Ainsi, un étudiant présentant des symptômes ou étant considéré comme cas contact devra s'enregistrer via le formulaire en ligne et passer un test de dépistage

Il suivra les cours à distance sur Moodle pendant toute la durée de son absence même s'il était enregistré dans un groupe en présentiel.

Son absence sera justifiée durant la période où les cours seront suivis à distance.

c. Partiels

Un étudiant absent lors d'un partiel en présentiel (absence pour test Covid ou quatorzaine Covid) devra aller au rattrapage. La situation est similaire à toutes absences pour maladie ou autres raisons. Aucune exception ne sera autorisée.

V. ANNEXES

ANNEXE 1 AUTO-DIAGNOSTIC

Afin d'assurer la protection de la santé des salariés, dans le cadre de la reprise d'activité, vous trouverez ci-après un questionnaire relatif à votre état de santé.

Ce questionnaire ne doit pas être remis à l'employeur.

Toutefois, il vous sera demandé à votre arrivée sur le campus si vous présentez ces symptômes.

En cas de réponse positive, il vous est demandé de prendre attache immédiatement avec votre médecin traitant ou avec le Samu (15).

Le cas échéant, vous ne devez pas reprendre votre poste de travail avant d'avoir accompli ces démarches.

- Pensez-vous avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?
- Avez-vous des courbatures ?
- Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?
- Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de goût ou de votre odorat ?
- Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ?
- Ces dernières 24 heures, avez-vous eu la diarrhée ? (Avec au moins 3 selles molles)
- Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle
- Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle inhabituel lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?

ANNEXE 2
COVID-19 : LES ETUDIANTS A RISQUE ELEVE
Note d'information

Rappel :

Les personnes vulnérables c'est-à-dire présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie il est possible de demander à leur médecin traitant ou à un médecin de ville de bénéficier d'un arrêt maladie et ainsi être excusés de cours :

- la personne souffre d'un cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- la personne est atteinte d'une immunodépression congénitale ou acquise :
- médicamenteuse (chimiothérapie anti-cancéreuse, traitement immunosuppresseur , biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive),
- infection à VIH non contrôlée ou avec CD4 < 200/mm³,
- consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
- liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- la personne âgée de 65 ans ou plus souffre d'un diabète associé à une obésité ou à des complications micro ou macrovasculaires ;
- la personne est dialysée ou présente une insuffisance rénale chronique sévère.

Ces personnes doivent impérativement rester à leur domicile. L'intervention du médecin traitant est indispensable pour émettre un justificatif qui devra être transmis au HUB.